

CONCOURS

rélateurs bénéficiant de 100 points pour nous feront par-

reaux donne 250 de 100 points

NCIALE

en juillet 1900

...\$5.000.000

...\$4.500.000

ir constamment en contact

le aux affaires qui lui sont
350 bureaux (Succursales
rio, Nouveau-Brunswick et
ue, les argents confiés à son
de Censeurs.

e meilleur ami

nt.--Conditions

inera en février; à une date
nes.

le journal, c'est-à-dire dont

ombre de points, qui seront

ne droit à 50 points.

ne droit à 35 points.

ne droit à 25 points.

is moins d'un an, donne

n est de 75 sous, (50 sous

édérée de Québec).

x personnes qui auront re-

pas de tirage, excepté dans

s au bureau du "Bulletin

bureau le plus tard chaque

gé d'enregistrer la date de

nts qui nous parviendront

la semaine suivante.

ouée pour l'enregistrement

les listes d'adresses du jour-

tra nullement raison de s'in-

l'expiration de la quinzième

au recruteur ou concurrent.

ait des remises par chèques,

oyables au pair à Québec".

demande des blancs de

rent de chaque semaine un

de la même semaine.

u tirage des trois magnifiques

rs doit être adressée comme

URS"

la Ferme.

Case 129, Québec.

urnaise Suprême
à air chaud

tion nouvelle et sans pareille

UPÉRIEURE À TOUTE AUTRE

Prix les plus bas

PONT-ROUGE, P. Q.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité

de Québec..... 75c.

Cité de Québec et pays

étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne

Annonces classifiées le du mot

minimum .50 sous.

Pour abonnement et annon-

ces écrire au "Bulletin de la

Ferme" Limitée, 111 Côte de

la Montagne, (Édifice Morin)

Québec Casier postal 129—

Tél. 2 4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111

QUÉBEC

RÉDACTION ET

COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux

intérêts de la ferme et du foyer

rural.

Elle est rédigée par un comi-

té de techniciens et de prati-

ciens agricoles, assistés de colla-

borateurs occasionnels et de

correspondants de diverses ins-

titutions agricoles. Toute col-

laboration est soumise au con-

trôle du directeur.

La correspondance concer-

nant la rédaction doit s'adres-

ser au Directeur du "Bulletin

de la Ferme", Casier postal 129

Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUEBEC, LE 29 JANVIER 1925

Numéro 5

Assemblée générale des Actionnaires de la
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Avis, est par les présentes donné, que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec, sera tenue à l'Hotel de Ville, à Québec, le mercredi, dix-huit février 1925, à 10 hrs a. m.

JOS.-N. BERNIER
Secrétaire.

Ce qu'il faut prêcher

Des ventes directes à la Coopérative Fédérée

Deux cercles de jeunes éleveurs de porcs viennent de réussir une heureuse expérience, en recourant aux bons offices de la Coopérative Fédérée de Québec. Ils ont expédié leurs porcs à nos entrepôts et réalisé un profit net de un sou la livre sur les prix du marché local.

Le cercle de Saint-Eugène (Comté de Drummond) nous a envoyé 62 porcs; et voici les prix obtenus:

Prix moyen de vente.....\$0.0953 la livre ou \$1,017.03
Prix du marché local.....\$0.085 la livre ou 904.57

Surplus net, toutes dépenses payées.....\$ 112.46

De son côté, le cercle de Pierreville nous a expédié trois wagons de porcs, dont le produit net a été un gain de \$283.59 sur le marché local. Les ventes se sont réparties comme suit:

Premier wagon: prix net de \$.0935 sous la livre soit \$.0135 sou de plus que le prix du marché local. Profit de \$117.09 sur le prix du marché local, ou \$2.30 par porc.

Deuxième wagon: prix de 3-4 de sou la livre de plus que le prix du marché local. Surplus de \$55.80 ou \$1.26 par porc.

Troisième wagon: prix net de \$.091 sous la livre ou \$.011 sou de plus que le prix du marché local. Surplus de \$110.70 ou \$1.75 par porc.

En conséquence la Coopérative Fédérée a pu procurer à ces deux cercles de jeunes éleveurs, grâce à ses marchés avantageux, un gain substantiel de \$396.05 qu'ils auraient perdu en écoulant leurs produits sur place.

Ce sont de tels avantages qui entretiennent la confiance des cultivateurs en notre œuvre et lui donnent sa prospérité.

Des manoeuvres

Les ennemis de la Coopérative Fédérée de Québec se rencontrent dans bien des milieux; personne n'aurait pu croire qu'il s'en trouve même chez des mendiants infirmes qui vivent de la charité de nos bons cultivateurs.

C'est dans le comté de Matane qu'un de ces miséreux a tenté, récemment, de soulever la population contre nous. Tous les arguments lui étaient bons; entr'autres, il reprochait surtout aux cultivateurs de n'avoir pas assez de confiance en eux-mêmes pour vendre leurs produits, et de recourir "à une bande de flâneurs qui vivent aux dépens des cultivateurs."

Et malgré ses critiques assez vives, ce beau drôle allait ensuite recommander aux fabricants de lui confier la vente de leur beurre et de leur fromage, à un quart de sou la livre, plus cher que le prix payé à la Coopérative Fédérée.

Fort heureusement un curé et un agronome l'ont mis à la raison, en dénonçant son manège.

Nous prions nos sociétaires et ceux qui s'y connaissent en ventes coopératives, de se défier de conseillers..... aussi désintéressés!

Congrès des Fermiers-Unis de Québec

Le septième congrès des membres de l'Association des Fermiers-Unis de Québec, sera tenu les mercredi et jeudi 4 et 5 février prochains, à l'Hotel Place Viger, Montréal.

A ce congrès, il sera soumis des questions très importantes pour l'amélioration des marchés pour les cultivateurs et les jardiniers; la classification des routes, leur amélioration et leur entretien; la consolidation et l'allègement des dettes municipales.

Plusieurs autres questions seront discutées, et particulièrement celle de l'immigration.

Les agriculteurs et les amis de la classe agricole sont invités à prendre part à ces études. L'Exécutif espère que plus que deux cents délégués prendront part à ce congrès.

JAMES-P. BRADY, Secrétaire.

Un exemple à suivre

La Coopération à la Baie-St-Paul

Les producteurs de dindes de la Baie-St-Paul et du district environnant peuvent se vanter d'avoir reçu de belles étrennes pour 1925. En effet, l'avant-veille du jour de l'an, ils étaient convoqués en assemblée sous la présidence de M. Robert Fortin, président de la Coopérative régionale de Baie-St-Paul, pour toucher leur chèque de remise finale sur l'expédition coopérative des dindons et volailles faite quinze jours auparavant, à Montréal, par l'entremise de la Coopérative Fédérée de Québec.

Inutile de dire combien chacun était anxieux de savoir quel prix les dindes avaient apporté net aux producteurs.

Messieurs Lucien Crevier, Instruteur avicole, et J.-Bte Cloutier, Inspecteur des Coopératives, conférenciers venus spécialement pour cette soirée, se chargèrent de le leur dire.

Le prix:

Les Dindes No 1, qui formaient plus de 90% de la quantité totale des dindons expédiés (la balance étant composée de Nos 2, 3 ou de vieux dindons) ont obtenu sur le marché de Montréal un prix moyen de \$0.39 $\frac{3}{4}$. Les dépenses pour fret et commission s'étaient élevées à \$0.029, le prix net qui a été remis aux producteurs s'est donc chiffré à \$0.370 $\frac{3}{4}$.

Pour les prix des Nos 2, 3 etc., ainsi que pour les prix des vieux dindons, poulets, poules, oies, etc., voir la page des remises de la Coopérative, Bulletin du 2 janvier. Ces derniers prix, bien que portant sur des quantités moindres, ont encore été des plus satisfaisants.

Les gains réalisés:

Tous les producteurs de dindons de Charlevoix s'accordent à dire que l'expédition coopérative qui a été faite cette année de la Baie-St-Paul, non seulement a été un gros succès pour ceux qui y ont pris part, mais aussi pour tous ceux qui ont vendu leurs produits aux commerçants ordinaires.

Ceux-ci, en effet, ont fait un effort surhumain pour payer le plus haut prix du marché et si possible détruire l'organisation des producteurs. Ils n'ont réussi, à vrai dire, qu'à prouver l'utilité de semblable organisation et à affaiblir considérablement leurs positions pour l'avenir.

L'organisation:

Dans l'organisation de cette vente coopérative de dindons et de volailles, il y a ceci de particulier: c'est que chaque producteur s'était engagé par écrit à livrer à l'organisation locale dite "L'Union des producteurs de dindons de Charlevoix" toute leur production ou telle quantité de produits à telle date déterminée. Sans cet engagement, il est certain que les prix offerts par les commerçants locaux n'auraient pas été aussi élevés. La hausse a été tellement soudaine et imprévue que l'on peut être en droit de croire aussi que si l'on avait simplement dit aux producteurs: "Attendez telle date" au lieu de les faire signer, un bon nombre aurait cédé aux sollicitations des commerçants quand les prix oscillaient entre 0.30 et 0.32 cts.

La débandade aurait immédiatement arrêté la hausse, tandis qu'au contraire L'Union a forcé les acheteurs à monter leurs prix jusqu'à 0.35 cts, pour les plus belles qualités de dindons, (prix qui a été payé à ceux qui n'ont pas expédié à la Coopérative).

Pour les Nos 2, 3 etc., dans les dindons et aussi pour les autres catégories de volailles, les prix de la Coopérative ont encore été sensiblement au-dessus des prix payés par les commerçants, malgré la hausse locale.

Il est résultat de cette organisation, pour l'ensemble des producteurs du comté, des gains difficiles à calculer au juste (\$10,000, chiffre qui a été donné par certains journaux, n'est pas exagéré), mais qui sont certainement considérables.

Ce qu'il faut faire:

Dans toute cette affaire, il y a là un exemple à suivre et aussi une conclusion à tirer, laquelle est la suivante:

1o Les expéditions coopératives réussissent bien mieux, (chairs complets, frais de vente moins élevés, etc.) lorsque les producteurs s'engagent par écrit à livrer leurs produits;

2o Autour des "pools" ainsi organisés, la concurrence est beaucoup plus vive et il en résulte une amélioration sensible des conditions au marché local aussi bien que du marché central, amélioration toute à l'avantage des producteurs.